

INFORMATION CERTIFICATION DES COMPETENCES INFORMATIQUES

Message aux responsables légaux



Madame, Monsieur,

Le numérique est toujours plus indispensable dans nos vies personnelles, citoyennes, et professionnelles ; et ce, encore plus dans le contexte de crise sanitaire. Il est essentiel d'y préparer les élèves.

Le dispositif Pix de développement et de certification des compétences numériques est généralisé à partir de cette rentrée scolaire pour tous les élèves de collège et lycée avec une certification obligatoire en 3e et en Terminale.

Plus d'informations, ici : <https://view.genial.ly/5f106e70e054310d910a7739>

Votre enfant doit réaliser un parcours obligatoire.

Ce parcours donnera un aperçu sur ses compétences numériques et donnera lieu à une certification en mai prochain.

Pour chaque classe, une séance de technologie sera consacrée à cette initiation. Cet entraînement durera le temps nécessaire à ce que chaque élève soit autonome pour poursuivre par la suite, chez lui ou au CDI si l'accès à internet à domicile est impossible.

Le planning retenu pour cette initiation est le suivant :

- mardi 19/1/21 de 8h10 à 10h05 pour les 3ème5.
- mardi 19/1/21 de 10h35 à 12h10 pour les 3ème4.
- jeudi 21/1/21 de 8h10 à 9h40 3ème1.
- jeudi 21/1/21 de 9h40 à 11h15 3ème2.
- jeudi 4/2/21 de 8h10 à 9h40 3ème3.

Chaque élève devra être en possession de ses codes d'accès Mon Bureau Numérique (MBN) pour cette séance d'initiation.

Accès à PIX depuis le domicile :

Dans MBN, avec les identifiants « Elève », repérer l'onglet « Ressources » puis « Médiacentre », cliquer sur la ressource Pix puis taper dans le menu « J'ai un code » le code de rentrée suivant : **RGWSDC267** et suivre les instructions.

Pour vous accompagner, un didacticiel vidéo : bit.ly/videoentpix

L'équipe de Direction